

COMPAGNONNAGE PAYSAN

PASSERELLES

PAYSANNES

2024

SESSION PRINTEMPS

8 avril - 28 juin

SESSION AUTOMNE

9 septembre - 29 novembre



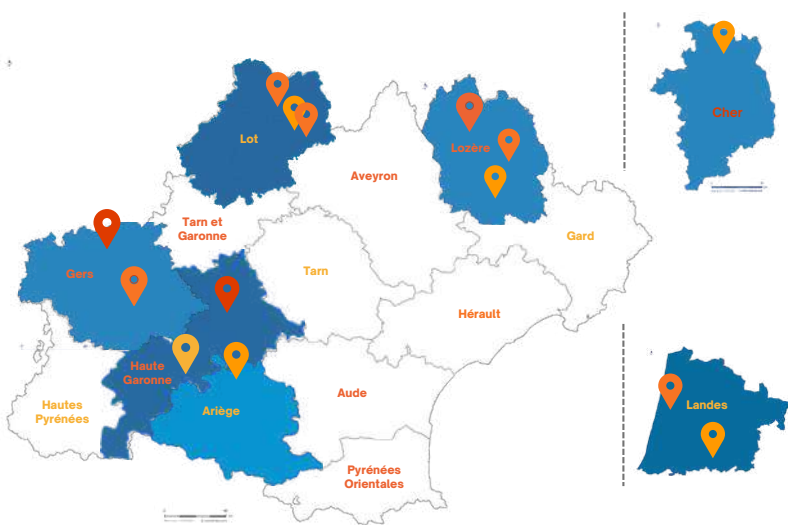
COMPAGNONNAGE PAYSAN

PASSERELLES
PAYSANNES

Sessions 2024

Vous avez un projet d'installation et vous voulez vous confronter à la réalité du métier de paysan.ne ?
Vous souhaitez vous former sur le terrain, dans une ferme en agroécologie,
tout en étant suivi.e et appuyé.e dans le montage de votre projet d'installation ?

L'association SOL, la FADEAR et les ADEAR de plusieurs départements vous proposent d'effectuer un **compagnonnage paysan en itinérance dans notre réseau de ferme. Au cours de ce compagnonnage vous pourrez réaliser** un à trois stages de 8 semaines chacun où vous serez **encadré.e par le/la paysan.ne** qui vous accueille. Les objectifs de chaque stage seront co-construits avec l'ADEAR et la ferme afin de répondre aux besoins spécifiques de votre projet d'installation. Vous pourrez également participer à des temps de regroupement collectif (2 journées de rencontre annuelles).



Il s'agit là d'un appel à candidature pour **un premier stage en compagnonnage de deux mois entre le 8 avril et le 28 juin 2024**, avec la possibilité d'en réaliser un deuxième, voire un troisième, les mois suivants.

L'itinérance permet de se confronter à différents modèles de fermes, différentes manières de pratiquer l'agriculture, différents rythmes de travail. Forts de ces expériences variées, vous pourrez ainsi clarifier votre projet et avancer vers sa concrétisation.



Découvrez le témoignage de Bérénice, porteuse de projet qui a fait un compagnonnage au sein de la Ferme de la Rauze (été 2023)

Il ne s'agit pas de stages de découverte du métier de paysan.ne mais d'un dispositif destiné à vous appuyer dans votre projet d'installation paysanne et à vous accompagner à sa concrétisation professionnelle.

Modalités du compagnonnage

- Les périodes de stages sont **conventionnées** : une convention existe entre la ferme formatrice, la/les structure(s) en charge du suivi et le/la porteur·se de projet pour chaque période de stage accompagné.
- La durée d'une période de stage en compagnonnage est de 2 mois sur une ferme, entrecoupé d'une pause de deux semaine vous permettant de travailler sur votre projet d'installation et de réajuster les objectifs pédagogiques (compter 2,5 mois au total).
- **L'itinérance est encouragée** : le dispositif intègre la possibilité de faire deux voire trois stages en compagnonnage au cours de l'année 2024 avec la possibilité d'étendre en 2025 selon vos besoin (un stage = une ferme).
- Vous travaillerez avec la structure d'accompagnement (ADEAR du département concerné) sur votre projet avant le début du stage, mais aussi tout au long. Les outils de suivi et **les objectifs du stage seront ainsi adaptés à la spécificité de votre projet.**
- Le dispositif d'accompagnement est **gratuit** pour le/la porteur·se de projet qui pourra être logé·e sur la ferme (sauf exception). Le/la paysan·ne hôte est rémunéré·e pour son travail d'encadrement et d'accompagnement comprenant **2h/semaine dédiées à votre projet d'installation.** Sauf gratification de la part de la ferme, ces périodes ne sont pas rémunérées pour le.a porteur.euse de projet.
- Le dispositif intègre un **temps de rencontre entre porteurs et porteuses de projet** en compagnonnage paysan. L'objectif de ces regroupements est de favoriser la rencontre et le partage d'expérience sur les projets de chacun.es. Ces rencontres auront lieu pendant les sessions de stages (dates à confirmer).



Si vous souhaitez être tenu informé.e de la publication du prochain appel à candidature, vous pouvez vous inscrire à cette liste de diffusion.

framalistes.org/sympa/subscribe/compagnon_passerellespaysannes

Candidature

Profil privilégié lors des candidatures

Il est demandé pour candidater d'avoir suivi une ou plusieurs formations agricoles et/ou de disposer d'expériences professionnelles agricoles (ex: woofing, stages dans une ferme, salariat agricole...) suffisantes pour conduire à l'élaboration d'un projet d'installation réaliste.

Dossier de candidature

Préparez un court dossier (5 pages max) de présentation, comprenant les éléments suivants:

- présentez-vous ;
- présentez votre **projet d'installation agricole** le plus précisément possible;
- faites état des **formations**, stages et **expériences** professionnelles déjà effectuées et liées à votre projet
- quels **freins** identifiez-vous dans la définition ou la mise en œuvre de votre projet ?
- qu'attendez-vous de ce stage et de la ferme d'accueil ? Développer également en quoi la **portée agroécologique** du dispositif vous parle.
- qu'attendez-vous de la structure d'accompagnement et du suivi personnalisé qui est proposé ?
- deux à trois vœux de ferme (voir liste des fermes ci-dessous). Justifiez soigneusement votre choix pour la première et son adéquation avec votre projet.
- précisez si vous envisagez de faire une itinérance (plusieurs périodes de 2 mois)

A envoyer à passerellespaysannes@sol-asso.fr avant le 29 février 2024 pour la session de printemps.

Vous pouvez aussi candidater dès à présent pour la session d'automne

NB : Si les dates des sessions ne vous conviennent pas et/ou que la ferme sur laquelle vous aimeriez faire un compagnonnage n'est pas disponible sur une période qui vous convient, n'hésitez pas à tout de même candidater et à nous contacter par mail. Nous verrons ensemble ce qu'il est possible de faire pour s'adapter à vos contraintes.

Suite à la candidature

Les candidatures seront premièrement étudiées par SOL et les ADEARs partenaires. **Nous vous recontacterons mi-mars pour vous indiquer si votre candidature a été retenue.**

En fonction des vœux émis par les porteur.euses de projet retenus, nous répartirons au mieux les dossiers auprès des fermes. Si la ferme confirme le souhait d'accueillir, nous vous mettrons en contact directement avec les paysan.nes concerné.es. Vous pourrez ainsi échanger sur vos attentes respectives et discuter des modalités logistiques (dates de début et fin de stage, logement, etc.).

Une fois le compagnonnage validé par l'ensemble des parties, une convention de stage sera établie. Il faudra nous fournir une attestation de responsabilité civile et une attestation d'affiliation à la sécurité sociale.



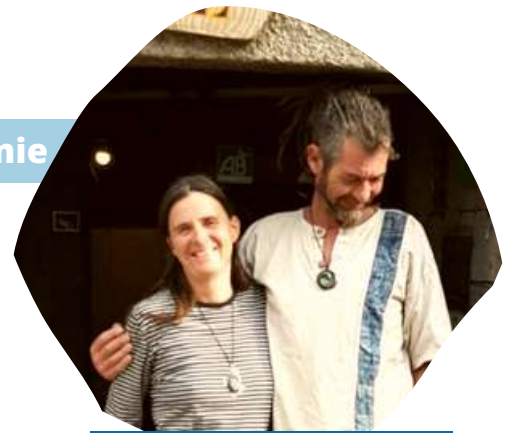
Lozère

Le fournil du Freyssinet - Isabelle et Jérémie

Activité : Paysans boulangers - semences paysannes

Jérémie et Isabelle sont paysans boulangers. Avec 10 hectares de culture se situant à 30km du fournil, ils cultivent des populations de blés anciens, ainsi que de l'avoine et du chanvre avec lequel ils font de l'huile et du pain. Ils n'utilisent pas d'intrants pour leurs cultures, favorisant les engrais verts et pratiquant le semi-direct sous couvert.

Avec un levain vieux de 25 ans, ils produisent pains, brioches, fougasses etc, qu'ils vendent directement au fournil, mais aussi aux marchés de Florac et de Pont-de-Montvert ou encore à des restaurants et des Coops bio.



Printemps (Automne à confirmer)



Le champ des Courses - Julien

Activité : Maraîchage diversifié - poules pondeuses

Julien s'est lancé dans le maraîchage il y a maintenant 10 ans. Installé sur ce terrain depuis 5 ans, il cultive aujourd'hui 2 hectares, principalement des légumes, un peu de céréales (0,85 ha) et a une partie en parcours moutons et poules pondeuses. Dans cette région traditionnellement tournée vers l'élevage et peu vers les productions végétales, il travaille le sol mécaniquement et utilise du paillage naturel ainsi que des intrants d'origine locale.

L'hiver il transforme plusieurs de ses légumes. La fibre commerciale, il vend ses produits à de nombreux magasins bios et parcourt les marchés du coin. Il tient aussi des permanences dans un magasin de producteurs auquel il est associé. La ferme se diversifie ! La compagne de Julien le rejoint sur la ferme à l'automne 2023 et projette de lancer une activité apiculture au printemps 2024. Ils sont également à la recherche d'associés afin de créer une ferme collective.

Printemps et Automne

Les plantes des Cévennes - Julie et Antonin

Activité : PPAM - Cosmétiques - accueil pédagogique

Démarrant en 2004 et associés depuis 2021, Julie et Antonin produisent des cosmétiques naturels et bio, avec certification Simples, à partir de plantes aromatiques et médicinales cultivées dans leur ferme, au cœur des Cévennes. Sur 1 hectare, morcelé en plusieurs parcelles, ils produisent une quinzaine de fleurs et plantes aromatiques qu'ils transforment ensuite en tisane, baume, huile essentielle, savon, ou encore en hydrolat, sur une base d'huile d'olive pour la plupart.

L'été, ils proposent des visites de leur exploitation en lien avec l'office du tourisme locale.



FERME COLLECTIVE

Printemps